

## Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 4 mars, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis au Centre Socio-Culturel à Lignièrès, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Titulaires présents** : MMES BARBIER, BAEZA-GLOMON, DUPRIX, GARCIOUX, HUE, JACQUIN-SALOMON, JOUNEAU, JOCHYMS, PIERRE, RADUGET, SENDEL, SOUPIZET, TOUZET, MM. BEDOILLAT, BELLOT, BURLAUD, GAMBADE, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, TALLAN, TALLON

**Suppléant présent** : M. BAILLARD

**Absents excusés** : MMES CAGLIONI, PINCZON du SEL, RICHARD, SZWIEC, MM. DAUBORD, DESBOIS, FAUCHER, PERCHET

**Pouvoirs** : M. MANSSENS à MME HUE, M. ANDRIAU à MME GARCIOUX  
MME RADUGET est désignée secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 12 février 2020.

M. GAMBADE souhaite qu'il soit spécifié, sur la motion de soutien au projet « NOTRe Cher Vallée », que « le conseil communautaire exprime son soutien à ce projet via cette motion ».

Après vote, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la réunion susmentionnée sera modifié en ce sens, ainsi que la motion.

Le procès-verbal ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

#### **À l'unanimité de ses membres présents :**

➤ **DECLARE** que les comptes de gestion pour les **budgets annexes « Ordures Ménagères », « assainissement collectif en régie », « assainissement collectif en délégation de service public » et le budget général**, dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

*Après élection de son président, Monsieur HORZINKI, pour le débat des comptes administratifs et retrait du président, Monsieur BURLAUD, pour le vote*

➤ **VOTE** les comptes administratifs 2019 des **budgets annexes « Ordures Ménagères », « assainissement collectif en régie », « assainissement collectif en délégation de service public » et le budget général**, dressés par l'ordonnateur,

*Le président, M. BURLAUD, reprend part au vote*

➤ **ENTERINE** la décision d'effacement de dettes sur le budget annexe « ordures ménagères »,

➤ **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux relatif à l'opération de construction d'une nouvelle station d'épuration sur les communes de Châteauneuf-sur-Cher et Venesmes et réhabilitation du réseau d'assainissement de la RD27 et de la Rue du Port aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 : réhabilitation du réseau d'assainissement de la RD27 et de la Rue du Port

Entreprise COLAS Centre-ouest  
Les Carrières  
18 000 BOURGES

Montant du marché : 353 802.63 € HT soit 424 563.16 € TTC.

Lot n° 2 : construction d'une nouvelle station d'épuration sur les communes de Châteauneuf-sur-Cher et Venesmes

Entreprise MSE  
Avenue Europe  
37 130 CINQ-MARS-LA-PILE

Montant du marché : 1 494 300.00 € HT soit 1 793 160.00 € TTC.

➤ **AUTORISE** le président à signer les marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus aux conditions financières évoquées,

➤ **AUTORISE** le président à signer, avec le Département du Cher, une nouvelle convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et plus particulièrement les systèmes d'assainissement collectif,

➤ **SOLLICITE** une subvention auprès de la C.A.F. du Cher au niveau du taux le plus élevé possible pour l'achat de matériel, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Acquisition du matériel	:	<b>8 243.87 € HT</b>
C.A.F. du Cher		80 % soit 6 595.10 €
Autofinancement		20 % soit 1 648.77 €

**Questions diverses**

Dans le cadre de l'intervention de la communauté de communes en faveur des très petites entreprises (TPE) sur le territoire, le président avise que, la commission « développement économique », en date du 26 février dernier, a donné un avis favorable à l'attribution d'une aide financière pour investissement et activité nouvelle, assortie d'une aide à l'alternance diplômante, à la SARL L'ARD DE LA BOUCHE RIT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.